



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
VENDREDI 3 JUIN 2022, 18 :00
SALLE DU CONSEIL, 47, RUE DE L'ÉGLISE
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA MISE À JOUR
DU RÈGLEMENT 2019-103

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'assurer d'un développement optimal de son territoire,

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adopter un premier projet de règlement, visant à modifier le règlement de zonage en retirant la possibilité de réaliser des projets intégrés dans les zones V2 - V5 - V7 - RV8 - RV10 - RV11 pour ne conserver ce type de projet que dans les zones V1 - V4.

TEL QU'exigé par l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique aura lieu le vendredi 3 juin 2022 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, situé au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-îles.

DONNÉ À LAC-DES-SEIZE-ÎLES, ce 20^e jour du mois de mai 2022

Louise Trotti

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 20^e jour du mois de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de mai 2022.

Louise Trotti

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim